



La Présidente

Arrêté n° 2021-165 du 25 août 2021

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional
au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
du département de l'Essonne (91).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU les articles L.751-2 et suivants du Code de commerce relatif à l'aménagement commercial.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du département de l'Essonne (91) :

- **Madame Sandrine LAMIRÉ-BURTIN**, *Conseillère régionale d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Valérie PÉCRESSÉ